

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
17 377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action d'accès aux soins dans le domaine de la santé mentale : convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et l'assistance publique des hôpitaux de Marseille
(APHM).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'assistance publique des hôpitaux de Marseille (APHM). L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'APHM propose l'action d'accès aux soins dans le domaine de la santé mentale pour dix vacations hebdomadaires réalisées par des professionnels de santé mentale sur le territoire des 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Marseille.

Cette action permet l'accès aux soins des BRSA confrontés à des difficultés d'ordre psychiatrique afin de les amener à une prise en charge thérapeutique.

La collectivité dispose d'une convention relative à l'accès aux soins des BRSA dans le domaine de la santé mentale avec cinq établissements hospitaliers au total, assurant une couverture quasi intégrale du territoire. Ces actions, développées depuis 1997 au regard des besoins identifiés par les équipes de terrain, sont particulièrement bien repérées par les professionnels de l'insertion. Elles répondent à un besoin prégnant dans les parcours des BRSA. Les difficultés d'ordre psychique sont souvent évoquées comme un frein réel à l'insertion face auquel les référents se trouvent démunis.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- 1) accueillir et orienter un public en précarité ; il s'agit d'expliquer et dédramatiser la démarche de prise en charge psychologique et de prévenir les troubles psychiatriques ou leur aggravation ;

- 2) intervenir auprès des acteurs du dispositif d'insertion dans l'objectif de leur apporter un appui technique dans l'accompagnement des BRSA particulièrement fragilisés et en souffrance.

Deux psychologues interviennent sur l'action :

- un psychologue sur les 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Marseille réalisant cinq vacations par semaine réparties mensuellement sur les lieux d'accueil suivants : quatre lieux d'accueil associatifs, le centre communal d'action sociale (CCAS) du 4^{ème} arrondissement et la maison de la solidarité (MDS) du 10^{ème} arrondissement ;
- un psychologue sur les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements réalisant trois vacations par semaine réparties mensuellement sur les lieux d'accueil suivants : deux lieux d'accueil associatifs, le CCAS du 8^{ème} arrondissement et deux MDS ;
- deux vacations hebdomadaires sont dédiées à l'animation de séances collectives avec les BRSA et de réunions d'échange de pratique avec les travailleurs sociaux.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 :

- 758 rendez-vous ont été comptabilisés ;
- 458 rendez-vous ont été effectifs en direction de 209 BRSA, soit environ deux rendez-vous par personne afin d'aboutir à une prise en charge.

Bilan intermédiaire de l'action du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2018 :

- 607 rendez-vous ont été comptabilisés ;
- 350 rendez-vous ont été honorés en direction de 171 BRSA, soit environ deux rendez-vous par personne afin d'aboutir à une prise en charge.

Les pathologies rencontrées au cours de ces entretiens sont variables : psychoses, troubles anxieux, dépression, troubles somatiques, addictions, surendettement et ses conséquences. Les orientations s'effectuent, pour moitié en direction de psychiatres libéraux et, pour l'autre moitié, en direction de services hospitaliers de secteurs (centres médico-psychologiques, services intra-hospitalier, consultations spécialisées en individuel ou en groupe auprès de psychiatres ou de psychologues).

En conséquence, les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/05/2019 au 30/04/2020, avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent, soit dix vacations par semaine. L'augmentation du financement de l'action (6 351,00 €) est liée à la revalorisation des indices de rémunération et de groupe de classification des personnels affectés à l'action.

Ce rapport concerne le financement de l'APHM selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, pour un montant de 30 554,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL